



# CALAMITÉ SÉCHERESSE 2022 SURFACES FOURRAGÈRES



Dossier de demande de reconnaissance  
Automne 2022

Procédure collective  
= Perte moyenne par territoire

Contrat d'assurance privée  
= Evaluation perte par parcelle

Indemnisation

Grandes cultures indemnifiables  
SI  
Contrat multirisque climatique 2022

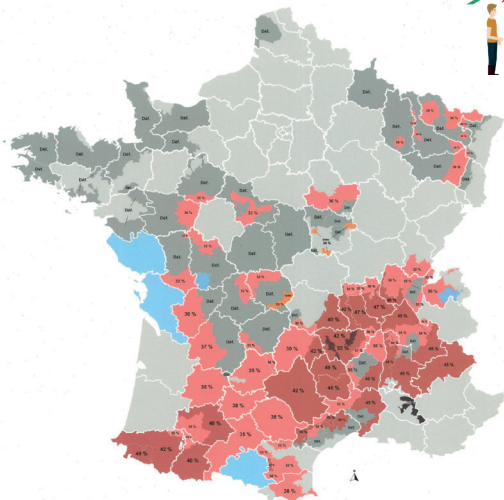
Reconnaissance de tout le département

Dossier de demande d'indemnisation individuel

Indemnisation forfaitaire proportionnelle au cheptel présent en mars 2022

Assistance chambre

Financée par le Conseil Départemental



Campagne 2022 - Calamités sur fourrages  
Reconnaissance du 9 décembre 2022 et propositions de reconnaissance pour le CNGRA du 18 janvier 2023



hapy.chambre-agriculture.fr  
Tel : 05 62 34 66 74



# J'anticipe



## DEMANDE D'INDEMNISATION

Être éligible = perte fourragère minimum de 11% / production théorique de l'exploitation

### DÉMATÉRIALISÉ

Avoir une adresse Mail  
Créer un compte sur  
*Mesdemarches.agriculture.gouv*

Demande d'indemnisation  
du **6 Mars au 15 Juin 2023**

Accompagnement Chambre  
d'Agriculture – permanences  
territoriales

Pré-instruction **accéléré**

Paiement au **fil de l'eau**



### PAPIER

Demande d'indemnisation  
**avant le 31 Mars 2023**

Accompagnement Chambre  
d'Agriculture

Saisie et instruction par  
l'administration

Paiement dans les  
**3 mois à 6 mois**



# Je me prépare



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ALIMENTATION

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Portail d'authentification du ministère de l'agriculture et de l'alimentation

JE ME CONNECTE

### Avec un compte Agriculture

Tous les champs sont obligatoires

Adresse électronique

Mot de passe

[Mot de passe oublié ?](#)

SE CONNECTER

OU

### Avec FranceConnect

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion à vos services en ligne



[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

Télécalam permet la double authentification, soit via « moncompte » (cf. page suivante), soit via France Connect.

Pour accéder à Télécalam, vous pouvez :

- Soit saisir vos identifiant et mot de passe « moncompte » dans l'encart de gauche. L'interface est modifiée mais les comptes sont toujours accessibles.
- Soit, vous connecter via l'encart de droite, si vous disposez d'un compte FranceConnect.

Pour plus d'informations sur l'authentification, vous pouvez consulter le portail MES DÉMARCHES >

<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/> : à l'aide du moteur de recherche (en haut à droite) > rechercher mon compte > cliquer sur le lien « Me connecter à mon compte pour effectuer une démarche auprès du ministère ».

# Je concrétise



## PRENDRE UN RENDEZ-VOUS 05 62 34 66 74

- J'anticipe les procédures numériques = création de son compte AVANT le RDV (1) ou installation de la boîte mail sur son smartphone.

- Je récupère :
  - le contrat d'assurance bâtiment professionnels avec le N° de contrat et le contact
  - l'attestation d'assurance professionnelle
  - la déclaration PAC 2022
  - le RIB



## DÉPÔT DES DOSSIERS

- **PAPIER**  
DDT des Hautes Pyrénées  
3 rue Lordat  
BP 1349  
65013 TARBES Cédex
- **MAIL**  
Dossier scanné à envoyer par mail à [calamites-agricoles@hautes-pyrénées.gouv.fr](mailto:calamites-agricoles@hautes-pyrénées.gouv.fr)



### Assistance Chambre (1)

Lannemezan	24/03
	27/03
	15/03
Ayzac Ost	20/03
	30/03
Tarbes	22/03
	29/03
Sarlabous	14/03
Bagnères-de-Bigorre	31/03
Vic-en-Bigorre	21/03



## VOTRE ACCOMPAGNEMENT CHAMBRE

- Explications de la procédure
- Modalité numérique privilégiée pour un paiement rapide
- Répartition surfaces fourragères/cultures de vente
- Déclaration des effectifs